

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 1997****DELIBERATION N° 97/03/155****OBJET : TRAVAUX DE CONFORMITE AU C.E.C. :  
demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Essonne**

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que la commission départementale de sécurité chargée du contrôle des établissements recevant du public a émis, le 1er mars 1995, un avis défavorable à la poursuite des activités du Centre Educatif et Culturel (C.E.C.) sis rue Marc Sangnier à Yerres,

CONSIDERANT qu'afin de prévenir tous risques d'accidents, le C.E.C. a été fermé au public par arrêté municipal du 27 juin 1995 pour permettre d'effectuer des travaux de sécurité,

CONSIDERANT qu'une première phase de travaux de conformité a été exécutée en 1996 et qu'une seconde phase doit être programmée avant l'été 1997 et se prolonger d'ici la fin de l'année,

CONSIDERANT que cette opération, dont le montant estimatif est évalué à 1.565.000 F T.T.C., sera réalisée sur l'exercice 1997 et comprendra les travaux suivants :

|                                                                                                                                                                      |                         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| -protection incendie par flochage de la structure<br>ouverture de 3 portes pour issues de secours<br>désenfumage d'une cage d'escalier<br>pour un montant de : ..... | 112.000 F T.T.C.        |
| -aménagement du hall d'accueil :<br>faux plafonds et menuiserie : .....                                                                                              | 123.000 F T.T.C.        |
| électricité : .....                                                                                                                                                  | 215.000 F T.T.C.        |
| -conformité des armoires électriques : .....                                                                                                                         | 120.000 F T.T.C.        |
| -couverture, étanchéité : .....                                                                                                                                      | 185.000 F T.T.C.        |
| -conformité électricité du gymnase : .....                                                                                                                           | 100.000 F T.T.C.        |
| -réalisation de faux plafonds du gymnase : .....                                                                                                                     | 530.000 F T.T.C.        |
| -réfection du logement : .....                                                                                                                                       | <u>180.000 F T.T.C.</u> |
| TOTAL : .....                                                                                                                                                        | 1.565.000 F T.T.C.      |

HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98  
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE MAIRE



A l'unanimité,

APPROUVE ce programme de travaux qui a été budgété sur l'exercice 1997,

AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Conseil Général de l'Essonne, l'attribution d'une subvention au taux maximum correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme  
Le Maire,

*N. Dupont-Aignan*  
Nicolas DUPONT-AIGNAN



Certifié exécutoire par le Maire compte  
tenu de la réception en Sous-Préfecture  
le 2-4-97 et de la publication  
le 26-3-97  
Le Maire,

